

## Dédommagement de votre pass navigo

La RATP et Transilien SNCF ont mis en place la plateforme "[mondedommagementnavigo.com](https://mondedommagementnavigo.com)" afin de rembourser les voyageurs pénalisés par les difficultés rencontrées à partir du 5 décembre, suite à la grève interprofessionnelle nationale.



Ainsi, les clients Navigo Annuel, Navigo Mois Solidarité, Navigo Senior ou imagine R se verront rembourser 1 mois de leur forfait transports.

Les clients Navigo Semaine, Navigo Semaine Solidarité seront remboursés sur la base du remboursement d'une semaine d'abonnement.

Pour bénéficier de ce remboursement, vous devez déposer votre demande, **avant le 12 mars 2020**, sur la plateforme : <https://www.monedommageementnavigo.com/>

## Infos pratiques

Plus d'informations sur les modalités de remboursement sur le site :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/ouverture-site-remboursement-navigo-greve/>

## Liens utiles

[Espace Navigo Dédommagement](#)